

No 2 Séance du Conseil général du jeudi 15 septembre 2016 à 20 h 00, à l'aula du nouveau bâtiment administratif
--

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbaux no 26 et 1
3. Nomination d'un(e) secrétaire du bureau du Conseil général en remplacement de M. Pierre De Marcellis, nouveau conseiller communal
4. Crédit d'engagement CHF 81'000 pour l'échange et l'acquisition de 400 compteurs électriques
Arrêté 1333
5. Crédit d'engagement de CHF 28'000 pour l'acquisition d'un électrolyseur pour le traitement de l'eau des sources de La Baume
Arrêté 1334
6. Crédit d'engagement de CHF 72'000 pour l'extension du réseau WIFI au secteur résidentiel du Camping des Pêches et au port
Arrêté 1335
7. Divers

Le président, M. Jean-Marc Jeanneret, présentent les nouveaux conseillers généraux en remplacement de ceux nommés conseillers communaux :

M. Jacques Devenoges	PSL
M. Jean-François Toedtli	Canette
M. Steve Battistella	Canette
Mme Gisèle Pauchard	Canette
Mme Marie-Claude Gross	PLR

Correction de l'ordre du jour au point 3, il s'agit d'un questeur et non d'un secrétaire.

1. Appel

Présents : Mmes et MM. Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Brossard Patricia, Bürlì Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frii Ryser Claire-Anne, Froelicher Thomas, Ghizzo Avio, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jacot Michaël, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, St-Louis Sylvie, Stooss Philippe, Toedtli Jean-François, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : MM. et Mmes Boillat Gilles, Frochaux Sylvie, Schouller Nadine, Voirol Christophe.

37 conseillers généraux présents, 4 excusés, majorité à 19.

Conseil communal

Présents : MM. Matthey Frédéric, Spring Roland, Egger Jean-Claude, Perret-Gentil Roland.

Excusé : M. De Marcellis Pierre

Bureau du Conseil général:

Président:	M. Jean-Marc Jeanneret	PLR
Secrétaire:	Mme Sylvie St-Louis	Canette
Questeurs:	Mme Patricia Wenger	UDC

2. Procès-verbaux no 26 et 1

Les procès-verbaux sont acceptés par un levé de mains.

3. Nomination d'un(e) questeur du bureau du Conseil général en remplacement de M Pierre De Marcellis, nouveau conseiller communal

M. Thomas Froelicher, pour le PSL, propose M. Jacques Devenoges, qui est élu tacitement.

4. Crédit d'engagement CHF 81'000 pour l'échange et l'acquisition de 400 compteurs électriques Arrêté 1333

M. Frédéric Matthey, directeur des Services industriels, précise qu'il s'agit d'un dossier purement technique qui concerne l'infrastructure, soit l'acquisition, d'une part de compteurs devant répondre aux normes et d'autre part de nouveaux appareils pour équiper les nouvelles constructions.

Pour le PLR, M. Michael Jacot indique que le groupe n'a pas relevé de point particulier et acceptera l'arrêté à l'unanimité.

L'arrêté 1333 est accepté par 36 voix sans opposition.

5. Crédit d'engagement de CHF 28'000 pour l'acquisition d'un électrolyseur pour le traitement de l'eau des sources de La Baume Arrêté 1334

M. Frédéric Matthey, directeur des Services industriels, explique que suite à une panne technique, il a été nécessaire de procéder au changement de l'électrolyseur pour assurer la qualité de l'eau de la source de la Baume. En effet, cette dernière est bien meilleur marché que s'il fallait s'approvisionner par la Wagrom. L'arrêté soumis permet de faire un amortissement comptable sur 10 ans.

M. Michael Jacot, pour la CFG, rapporte que cette dernière a reçu toutes les réponses à ses interrogations et acceptera l'arrêté.

Pour le PLR, par M. Michael Jacot, l'eau est primordiale, l'approvisionnement et par conséquent sa qualité. Il est dès lors nécessaire d'entretenir le réseau et le cas échéant acquérir de nouveaux équipements. Le PLR remercie le Conseil communal d'avoir pris les bonnes mesures pour le bien-être des citoyens. Mais le groupe ne souhaite pas que le Conseil général devienne simplement une caisse enregistreuse. Il s'abstiendra donc sur cet arrêté et sera également attentif aux futures dépenses.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, remercie le Conseil communal pour la transparence dans ce dossier et acceptera l'arrêté.

L'arrêté 1334 est accepté par 30 voix et 6 abstentions.

6. Crédit d'engagement de CHF 72'000 pour l'extension du réseau WIFI au secteur résidentiel du Camping des Pêches et au port Arrêté 1335

M. Frédéric Matthey, directeur des services industriels, explique qu'aux yeux du Conseil communal, il semble intéressant de couvrir ce secteur. Le Canton considérant Le Landeron

comme pôle touristique, le Conseil communal souhaite offrir de nouvelles prestations pour le camping, le restaurant, le magasin en apportant ce nouveau service aux touristes, citoyens et utilisateurs de la zone du port.

La CFG, par M. Michael Jacot, reconnaît l'utilisé d'un réseau Wifi performant et gratuit, mais que toutefois la charge sur le compte du télé-réseau est trop importante. C'est pourquoi la CFG préavis négativement ce crédit d'engagement.

La SITP, par M. Jean-François Toedtli, trouve le montant trop onéreux et pas nécessaire par rapport à l'utilisation globale de ce service, soit entre 3 et 5 mois par année.

M. Denis Cuendet, pour le PLR, rapporte que même si le Wifi fait partie des services nécessaires à apporter à la population et au tourisme, il s'avère que le secteur résidentiel du camping des pêches et du port, sont financièrement indépendants. Ce n'est donc pas à la Commune de financer ces services.

Pour cette raison, le PLR refusera le crédit d'engagement de CHF 72'000.- pour l'extension du réseau Wifi. A noter également que la zone des campeurs itinérants est déjà équipée d'un Wifi performant à forte portée. Le port est en majeure partie fréquenté par les propriétaires de bateaux qui le plus souvent sont suisses. Ils ont donc accès, pour la plupart, à un réseau 4G à des prix très raisonnables.

M. Yves Jakob, pour l'UDC, explique que le groupe rejoint l'avis de la CFG et estime qu'il s'agit d'une dépense disproportionnée. L'UDC refusera l'arrêté.

M. Thomas Froelicher, pour le PSL, propose une non-entrée en matière, pour refaire le détail des comptes, éclaircir la répartition entre la SDL et la Commune afin de laisser une chance à ce projet.

Interventions individuelles:

M. Gregory Mallet demande au Conseil communal d'amender le titre de l'arrêté car le camping résidentiel n'est pas touché. Les travaux dans le camping permettent l'opportunité de tirer la ligne jusqu'au port. Nouveau titre proposé: "crédit d'engagement pour l'extension du réseau wifi au port".

Il note également la bonne couverture 3G et 4G du secteur du port. Ce service serait donc utile uniquement pour des personnes venant de l'étranger. Sur le fond, on ne peut pas dire que c'est une mauvaise idée, si c'est le port qui paie.

M. Jean-Claude Egger, responsable sports, loisirs et culture et donc du tourisme, se souvient de conseillers généraux qui se sont battus pour que la Commune garde la maîtrise de son réseau, pour amener la fibre optique aux portes des habitations. Aujourd'hui cela est fait, certes pas partout, mais on peut remercier ces visionnaires pour leur ténacité.

Aujourd'hui s'offre l'opportunité de bâtir quelque chose de nouveau, de créer une forme de buzz qui fera parler du Landeron autrement. La visibilité médiatique du village est assurée presque exclusivement par le Bourg, certes magnifique, mais aussi très connu.

Le Landeron, de par sa situation géographique privilégiée, est la porte d'entrée du pays neuchâtelois et a, à ce titre, une belle carte à jouer.

Ainsi, dans un avenir pas si lointain, les Autorités pourront tableer sur le développement d'une mobilité douce, par ailleurs promue par le Canton et la Confédération, ce qui permettra de jeter le pont de l'Avenir sur la Thielle et de favoriser le tourisme pédestre et cycliste dans et autour du Landeron.

Quoi de mieux, alors, que de proposer aux visiteurs, par une signalétique appropriée et gratuitement, une porte d'entrée virtuelle de la commune avec la description de tout ce qu'il faut y admirer. Quoi de mieux que d'avoir accès, d'un seul pouce avec son smartphone, à une palette spectaculaire des prestations landeronnaises : que visiter ? où manger ? où acheter ? où se soigner ? où marcher ? où rouler ? où et quand vibrer ?

Bien entendu, toutes ces informations sont obtenables sur un smartphone sans WIFI mais le message n'est pas le même. Le résultat non plus si l'on considère que cette liaison gratuite pourrait également servir à la Commune à se projeter vers une offre de services externes pour nos voisins.

Finalement, cette installation est-elle si coûteuse au vu des perspectives qu'elle offre en termes de promotion du village ? M. Egger en doute, d'autant plus qu'il faudra des d'arguments de promotion touristique pour convaincre les voisins bernois de réaliser le projet d'un pont qui leur permettrait de bénéficier également des avantages d'informations transmises via wifi

Considérant le devoir d'anticipation dans le cadre de ce dossier, M. Egger remercie l'assemblée de donner au Landeron la chance d'exister autrement, en acceptant l'arrêté 1335.

La non-entrée en matière est repoussée par 23 contre 12.

Nouvel amendement «crédit d'engagement pour l'extension du réseau wifi au port» est accepté 17 voix contre 14.

L'arrêté 1335 est refusé par 27 voix contre 1.

7. Divers

Mme Patricia Wenger aimerait rendre attentif le Conseil communal au fait que pour le groupe UDC, il est insuffisant d'informer par voie de presse la population locale des nouvelles règles de circulation pour les zones 30 et 20 km/h.

Pour la sécurité des usagers, il serait utile, lors de la mise en place des nouvelles règles de circulation, de mettre dans les premiers temps, une signalisation "attention carrefour modifié". A titre d'exemple, Mme Wenger cite le carrefour Petite Thielle, rue du Lac. Le stop a été supprimé et devient priorité de droite.

Mme Cindy Kohler intervient longuement concernant le danger que représente, pour les enfants en particulier et sur le chemin de l'école, la suppression de passages pour piétons via la mise en œuvre des zones à 30 km/h. Elle cite deux exemples concrets avec le passage piétons à l'intersection "Petite Thielle – rue du Lac – rue de la piscine" ainsi qu'à la rue Saint-Maurice, entre la cour du collège primaire et l'église catholique. Elle aimerait que le Conseil communal réfléchisse à ne pas tous les supprimer et même à en remettre à certains endroits et de citer un extrait de l'article 4 de l'ordonnance sur les zones à 30 km/h : "Dans les zones 30, il est toutefois permis d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes." Le chemin de l'école doit être une sécurité pour les enfants. Un passage-piétons donne un signal fort d'un arrêt, d'une réflexion, tant pour le piéton que pour l'automobiliste. Il est donc important de faire une réflexion importante et rapide sur certains endroits stratégiques du village.

M. Pascal Linder se réfère à la zone 30 km/h du quartier rue des Flamands, rue de Nugerol, rue des Brévards et chemin des Bévières. A l'entrée de la rue des Flamands, il est noté "zone 30 km/h rue des Flamands – rue de Nugerol". Il n'y a pas d'information quant à la rue des Brévards et au chemin des Bévières. M. Linder demande au Conseil Communal de mettre en place une information visuelle claire, comme l'ajout d'un totem, le marquage au sol ou tout autre solution pour que les automobilistes soient conscients d'être dans une zone à 30 km/h.

M. Jacques Savoy se réjouit du succès indéniable des cartes journalières CFF mais constate qu'il ne reste que quelques dates où des cartes sont encore disponibles. Il demande s'il est envisageable de passer à 4 cartes journalières CFF.

M. Philippe Stooss signale les difficultés pour les personnes âgées pour ouvrir le portail sud du cimetière.

M. Marc Juan suggère, pour améliorer l'accueil à la déchetterie de Cornaux, de mettre à disposition des armoires dans lesquelles les gens pourraient mettre leurs vieux livres au lieu de les jeter. Il devrait également être possible d'acheter des sacs taxés à la pièce.

M. Marc Juan demande de mettre un cahier du conseil général dans chaque restaurant du village.

Le président clôt la séance à 20 h 34

Le président :

La secrétaire:

Jean-Marc Jeanneret

Sylvie St-Louis